

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0317**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Construction d'un troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 - Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 8 : Cloisons-doublages-peinture, n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie et n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0317**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Construction d'un troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 - Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 8 : Cloisons-doublages-peinture, n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie et n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

L'Etat et la Région Rhône-Alpes se sont engagés, dans le cadre du contrat de projet 2007-2013, sur 14 programmes d'actions et d'interventions dont celui concernant l'enseignement supérieur (ministère de l'Education nationale).

Dans le cadre de ce contrat de projet Etat-Région, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention de site de Lyon et son avenant n° 1 relatifs à la mise en œuvre du programme universitaire 2007-2013, enseignement et recherche, dont fait partie l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lumière Lyon 2 à Bron.

La présente opération consiste, ainsi en la construction du troisième bâtiment pour l'IUT Lumière Lyon 2 dont la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat.

Tous les lots ont été attribués :

- lot n° 1 : Terrassement,
- lot n° 2 : Fondations, gros œuvre,
- lot n° 3 : Etanchéité,
- lot n° 4 : Isolation extérieure-vêtue
- lot n° 5 : Menuiseries extérieures en aluminium,
- lot n° 6 : Structure métallique-serrurerie,
- lot n° 7 : Menuiseries intérieures en bois,
- lot n° 8 : Cloisons-doublages-peinture,
- lot n° 9 : Plafonds suspendus,
- lot n° 10 : Revêtements de sol souple,
- lot n° 11 : Carrelage-faïence,

- lot n°12 : Chauffage-ventilation-plomberie,
- lot n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles,
- lot n° 14 : Ascenseur,
- lot n° 15 : Voirie et réseaux divers (VRD)-aménagements extérieurs,
- lot n° 16 : Signalétique,
- lot n° 17 : Aménagements extérieurs périphériques.

Des travaux supplémentaires seraient mis en oeuvre par le biais d'un avenant n° 1 pour les lots suivants :

- lot n° 8 : Cloisons-doublages-peinture

Par décision n° B-2012-3417 du 9 juillet 2012, le Bureau a autorisé la signature du marché relatif au lot n° 8 : Cloisons-doublages-peinture. Ce marché a été notifié sous le n° 2012-572-00 à la société EUROPE 69 Construction pour la solution de base et la prestation supplémentaire n° 1 : Aménagement des placards structurants pour un montant de 228 656,86 € HT, soit 274 388,23 € TTC.

Les travaux, objet du présent lot, consistent en la mise en œuvre de cloisons de doublage et de distribution à ossature métallique et parement en plâtre, de peinture intérieures sur murs plafonds, ouvrages en bois et métalliques, et de peinture extérieure.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- un complément d'une projection de laine de roche en sous-face du plancher haut du local air comprimé dans un souci d'amélioration acoustique et pour des raisons liées à la sécurité des usagers. Le local concerné, très bruyant, est contigu à une salle d'enseignement, qui est un espace de travail et de concentration et qui doit donc rester au calme. De plus, la laine de roche joue un rôle de coupe-feu pour le plancher haut du local,
- un complément de butées de fenêtre sur angles de tableau des baies ouvrantes extérieures afin d'améliorer la pérennité des angles de tableau. En effet, sans ces butées, chaque ouverture de fenêtres dégradera les angles des tableaux de fenêtres, entraînant la détérioration des doublages intérieurs des locaux,
- un complément de voile de verre (1 000 mètres carrés) en raison d'une erreur de quantité du maître d'oeuvre. Ce voile masque les imperfections des murs et cloisons. Ne pas le prévoir rendrait les murs et cloisons inesthétiques car tous les défauts seront mis en valeur par la peinture.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 7 340,60 € HT, soit 8 808,72 € TTC porterait le montant total du marché à 235 997,46 € HT, soit 283 196,95 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,21 % du montant initial du marché.

- lot n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie

Par décision n° B-2013-3922 du 11 février 2013, le Bureau a autorisé la signature du marché relatif au lot n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie. Ce marché a été notifié sous le n° 2013-163 à la société HERVE Thermique pour la solution de base pour un montant de 515 275 € HT, soit 616 330 € TTC.

Les travaux, objet du présent lot consistent en la mise en œuvre des équipements de chauffage (production de chaleur par chaudières à gaz, circuits de distribution, radiateurs, panneaux rayonnants et plancher chauffant, etc.), de climatisation, de ventilation mécanique (extraction simple et double flux), gestion technique centralisée (GTC), de plomberie sanitaire (production ECS, alimentations EF et ECS, appareillages sanitaires et évacuations EU, EV et EP) et d'air comprimé.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- le remplacement des tubes en cuivre par des tubes en PEHD pression, pour une meilleure pérennité des canalisations mais également pour une facilité de maintenance-exploitation des réseaux d'eau,

- un complément de robinet de puisage en toiture végétalisée terrasse zone technique, afin d'avoir un point de puisage supplémentaire pour l'arrosage des plantes,
- le remplacement du module de détection automatique suite à la non commercialisation du matériel prévu au marché,
- un complément de 10 mètres linéaires de tuyau de gaz en PEHD entre la logette gaz et la façade nord,
- la suppression des extincteurs et de leur signalétique. Un complément d'extincteurs par rapport au marché initial s'est avéré nécessaire. Le devis de ce complément par l'entreprise étant d'un montant supérieur au coût de la fourniture et de la pose de la totalité (initial et complément) des extincteurs prévu sur le marché à bons de commande relatif à la signalétique, il est préférable de passer un bon de commande dans le cadre dudit marché et de supprimer la prestation sur ce lot.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 5 232 € HT, soit 6 278,40 € TTC porterait le montant total du marché à 520 507 € HT, soit 624 608,40 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,01 % du montant initial du marché.

- lot n° 3 : Electricité courants forts et courants faibles

Par décision n° B-2013-3922 du 11 février 2013, le Bureau a autorisé la signature du marché relatif au lot n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles. Ce marché a été notifié sous le n° 2013-164 à la société REVERCHON pour la solution de base pour un montant de 374 519 € HT, soit 449 422,80 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- à la demande de l'Université, un complément de prises électriques et informatiques ainsi que de boîtiers de sol électrique dans différents locaux pour améliorer la distribution électrique et informatique des équipements terminaux (ordinateurs, lampes de bureau, téléphones, télécopieur) et éviter ainsi les paquets de câbles traversant les locaux,
- l'ajout de lignes d'alimentation électrique de BSO et de stores,
- des modifications des armoires électriques suite aux compléments ci-dessus,
- un complément d'une fibre optique pour bouclage, en raison d'un oubli de la maîtrise d'œuvre,
- d'un complément d'interface entre la GTC et un écran de signalétique des consommations d'énergies. Cet interface permettra de contrôler directement depuis la GTC de l'Université les dérives de consommations énergétiques et d'en informer les usagers afin de les aider à améliorer leur comportement afin qu'ils deviennent plus responsables.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 17 329 € HT, soit 20 794,80 € TTC porterait le montant total du marché à 391 848 € HT, soit 470 217,60 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,63 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants n° 1 pour les lots n°8 : Cloisons-doublages-peinture, n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie, n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les avenants suivants :

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 2012-572 conclu avec la société EUROPE 69 Construction pour le lot n° 8 : Cloisons-doublages-peinture.

Cet avenant d'un montant de 7 340,60 € HT, soit 8 808,72 € TTC porte le montant total du marché à 235 997,46 € HT, soit 283 196,95 € TTC,

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-163 conclu avec la société HERVE Thermique pour le lot n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie.

Cet avenant d'un montant de 5 232 € HT, soit 6 278,40 € TTC porte le montant total du marché à 520 507 € HT, soit 624 608,40 € TTC,

c) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-164 conclu avec la société REVERCHON pour le lot n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles.

Cet avenant d'un montant de 17 329 € HT, soit 20 794,80 € TTC porte le montant total du marché à 391 848 € HT, soit 470 217,60 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° 0P03O0609 le 13 décembre 2004 pour un montant de 6 801 205 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 458136 - fonction 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.